



**RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE
ST-FRANÇOIS-DU-LAC**

41, RUE TRAHAN, C.P. 30
PIERREVILLE, QC, J0G 1J0
Tél. : 450-568-2171

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil d'administration de la Régie d'incendie Pierreville – St-François-du-Lac tenue au 41, rue Trahan, 19 août 2024 à 20 :30 à laquelle sont présents :

Diane De Tonnancourt	Présidente, Mairesse de Yamaska
Léo-Paul Desmarais	Conseiller Yamaska
Marie-Pier Guévin-Michaud	Conseillère Pierreville
André Descoteaux	Maire Pierreville
Benoit Yergeau	Maire St-Pie-de-Guire
Jean Beaubien	Conseiller St-Gérard-Majella
Pierre Provost	Conseiller St-Gérard-Majella
Réjean Gamelin	Conseiller St-François-du-Lac
Nathalie Gamelin	Conseillère Saint-François-du-Lac
Pierre Hamel	Directeur incendie

Présence pompier : 0 pompier

Absence motivée : Jean-Daniel Scheurer Conseiller St-Pie-de-Guire

Formant quorum sous la présidence de Mme Diane De Tonnancourt, Diane Martineau, secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance ;
02. Mandat avocat dossier possibilité de retrait Saint-Gérard-de-Majella;
03. Mandat comptable dossier possibilité de retrait Saint-Gérard de Majella;
04. Mandat évaluateur dossier possibilité de retrait Saint-Gérard-de-Majella;
05. Période de questions;
06. Clôture de la séance.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

02. MANDAT AVOCAT POSSIBILITÉ DE RETRAIT DE SAINT-GÉRARD-DE-MAJELLA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gérard-de-Majella a transmis à la Régie une résolution d'intention d'annulation de l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande les détails financiers et autres pour mettre fin à l'entente;

CONSIDÉRANT QU'IL Y a lieu de faire valider les termes de l'entente par un avocat;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à trois avocats pour effectuer le mandat;

CONSIDÉRANT QUE deux avocats ont bien voulu soumettre une soumission pour le mandat en question :

Soumission avocat		
	TJC	Sauvé Bélanger
Avocat senior Avocat junior Estimation des couts	Me Annie Aubé	Me Yves Chainé
	340 \$-360 \$	340 \$
	260 \$-270 \$	275 \$
	Entre 5000 et 7000\$	+/- 10 heures

2024-08-17

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Gamelin,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, la présidente s'étant abstenue de voter, de mandater Me Chainé de Bélanger Sauvé pour faire la vérification et l'interprétation de l'entente de la Régie entrée en vigueur en octobre 1985. Estimation des coûts a 340 \$ plus taxes pour un avocat senior, 275 \$ plus taxes pour un avocat junior, environ 10 heures.

Adoptée

03. MANDAT COMPTABLE POSSIBILITÉ DE RETRAIT DE SAINT-GÉRARD-DE-MAJELLA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gérard-de-Majella a transmis à la Régie une résolution d'intention d'annulation de l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande les détails financiers et autres pour mettre fin à l'entente;

CONSIDÉRANT QU'IL Y a lieu de mandater un comptable pour les termes financiers de l'entente;

2024-08-18

IL EST PROPOSÉ PAR Benoit Yergeau,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, la présidente s'étant abstenue de voter de mandater Daniel Tétreault CPA pour faire les calculs de la répartition des biens selon les termes de l'entente préalablement validés par l'avocat. Estimation des coûts entre 1 500 \$ et 2 000 \$ plus taxes.

Adoptée

04. MANDAT ÉVALUATEUR POSSIBILITÉ DE RETRAIT DE SAINT-GÉRARD-DE-MAJELLA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gérard-de-Majella a transmis à la Régie une résolution d'intention d'annulation de l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande les détails financiers et autres pour mettre fin à l'entente;

CONSIDÉRANT QU'IL Y a lieu de mandater un évaluateur pour faire l'inventaire de la valeur des biens de la Régie à la juste valeur marchande;

2024-08-19

IL EST PROPOSÉ PAR Benoit Yergeau,

ET RÉSOLU à la majorité simple des membres du conseil présents, de mandater SPE valeur assurable pour faire l'évaluation des biens de la Régie à la juste valeur marchande au coût approximatif de 12 900 \$ plus taxes. Conditionnel à ce que la municipalité de Saint-Gérard-de-Majella s'engage à assumer 50% des coûts payés pour ce mandat.

Adoptée

05. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

06. CLOTURE DE LA RENCONTRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

2024-08-20

IL EST PROPOSÉ PAR Benoit Yergeau,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, la présidente s'étant abstenue de voter, de lever la réunion à 20 :54.

Adoptée

Diane De Tonnancourt, présidente Diane Martineau DMA, secrétaire-trésorière
« Je, Diane De Tonnacourt présidente, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».